

DECISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 04 septembre 2026 à 14h00

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à 14 heures, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis en présentiel à la Maison des Associations de Libourne (47 boulevard de Quinault), sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 28 août 2026.

Membres du Bureau présents :

- M. LE GAL
- M. BERNARD JL
- M. COSNARD
- M. DE LAUNAY
- Mme FONTENEAU
- Mme HOPER
- M. LAISNE
- M. PAILLAUD
- M. FUSEAU
- M. SAUTREAU

Membres du Bureau excusés :

- M. GOUDIN
- M. AMOREAU

Nombre de délégués présents sur les 12 membres qui composent le Bureau syndical : 10.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques LAISNE.

DECISION DU BUREAU SYNDICAL N°2026-04BS**Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical
en date du 17 février 2026**

Rapporteur : Jean-Philippe LE GAL

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membre présents	10

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 17 février 2026, annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Bureau syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	10
Contre	00
Abstentions	00

Décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 17 février 2026, comme décrit en annexe.

Article 2 :

Le Président, la Directrice et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 4 septembre 2026

Publié le : 28 septembre 2026

Le Président,

Jean-Philippe LE GAL

Le Secrétaire de séance,

Jean-Jacques LAISNE

Signé électroniquement par : Jean-Philippe LE GAL
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : SMICVAL - Président

Signé électroniquement par : Jean-Jacques LAISNE
Date de signature : 20/09/2026
Qualité : SMICVAL - JJJ